

Burundi : la situation des droits de l'homme reste préoccupante (ONU)

@rib News, 17/09/2020 - Source Agence Anadolu - Le rapport final de la Commission d'enquête sur le Burundi sera présenté au Conseil des droits de l'homme le 23 septembre. Au Burundi, "les orientations politiques, les nominations et les déclarations publiques du nouveau gouvernement sont plus préoccupantes et alarmantes que prometteuses", déclare Doudou Diagne, président de la commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi.

Diagne s'exprimait jeudi, lors de la publication du quatrième rapport sur le Burundi, au siège des Nations unies à Genève. "Nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Ndayishimiye", a-t-il affirmé. "L'espace démocratique reste très restreint, l'impunité persiste et rien n'indique que le niveau des droits de l'homme ait diminué sous le nouveau Gouvernement", a-t-il souligné, déplorant que certaines personnes soumises à des sanctions internationales pour leur responsabilité dans des violations des droits de l'homme en 2015 ont plutôt été nommées à des hauts postes de responsabilité administrative. La sortie de ce rapport intervient presque trois mois de l'investiture anticipée du président Evariste Ndayishimiye, le 18 juin. Annonçant que le rapport final de la Commission sera présenté au Conseil des droits de l'homme le 23 septembre, Diagne a signalé que ce document fait état de graves violations des droits de l'homme commises dans le contexte des élections de 2020, y compris des exécutions sommaires, des détentions et arrestations arbitraires, des tortures et des violences sexuelles. Il a ajouté, en outre, qu'avec plus de la moitié de la population jeune avec moins de 18 ans, les enquêteurs se sont également penchés sur les graves violations visant des enfants et des adolescents. "Nous craignons fortement les conséquences de 2015 sur l'avenir du Burundi, ne serait-ce qu'en raison de son impact à long terme sur les enfants", déclare Lucy Asuagbor, experte onusienne lors de la même conférence. Dès lors, elle a déclaré que les huit facteurs de risque d'une nouvelle détérioration de la situation des droits de l'homme à savoir que les huit facteurs communs sont toujours présents. Créée en septembre 2016, pour enquêter sur les violations des droits humains et les abus commis au Burundi depuis la crise de 2015 née des contestations contre le 3^e mandat du président Nkurunziza, cette commission a produit, depuis 2017, plusieurs rapports concluant que des crimes contre l'humanité ont été commis. Depuis 2017, le mandat de cette commission a été, à chaque fois, prorogé d'une année. Cinq organisations de la société civile, proche du pouvoir, se sont opposées, dans une déclaration conjointe publiée mercredi, à une probable prorogation d'une année du mandat de cette commission.

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});